

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Lundi 5 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, DERYCKE- MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, BODEIN, BERTELOOT, WIECH

Absents excusés : Mmes GRIGNON, PETITPREZ, ZBOUDJ - MM. LEMILLE, ADANT

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

1 – Décision municipale n° 1/2022

Le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté l'indemnité de sinistre d'un montant de 3 112,20 € proposée par GROUPAMA représentant le remboursement des dégâts à l'église dus à la tempête.

2 – Désignation d'un conseiller municipal : correspondant Incendie et Secours

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant Incendie et Secours. En application de ce décret, il convient de nommer un conseiller municipal en tant que Correspondant Incendie et Secours. Monsieur Ghislain BODEIN est désigné pour exercer cette fonction.

3 – Motion sur les finances locales

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion sur les finances locales soumise par l'Association des maires de France (AMF). Par ce soutien, le Conseil Municipal exprime ainsi sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Parce que « les communes doivent faire face à une situation sans précédent » avec, entre autres, une inflation à son plus haut niveau depuis 1985 et une hausse spectaculaire des coûts de l'énergie, les élus ont décidé de soutenir les positions de l'AMF. Concernant la crise énergétique, les élus soutiennent les propositions de créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour permettre aux collectivités locales de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie et enfin de donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente.

4 – Rapport d'activité SIDEN/SIAN

Monsieur le Maire présente, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité 2021 portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement transmis par le SIDEN-SIAN. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

5 – Révision des tarifs communaux

-Locations de Salles et Mobilier au 1^{er} janvier 2023

Salle des Fêtes :

- Habitants de la Commune :

Repas ou soirée : 158 €

Repas et soirée : 269 €

Vin d'honneur : 133 €

Réunion ou post-enterrement : 68 €

- Extérieurs :

Repas ou soirée : 279 €

Repas et soirée : 500 €

Vin d'honneur : 223 €

Réunion ou post-enterrement : 104 €

- Chauffage en supplément : 25 % en plus de la location de la salle du 1^{er} octobre au 30 avril.

- Prix de location du couvert : 0,73 €

- Vérification vaisselle : 2 h de SMIC + charges jusqu'à 60 personnes

3 h de SMIC + charges de 60 à 80 personnes
4 h de SMIC + charges au-delà de 80 personnes

* Location mobilier : Chaise : 0,94 €
Table : 4,30 €

Salle Marcel Spanneut :

313 € pour un vin d'honneur

-Chauffage en supplément : 25 % en plus de la location de la salle du 1^{er} octobre au 30 avril.

Location de mobilier en supplément

- Concessions dans les cimetières

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Concession de terrain : Caveau (3,5 m2)
 - Concession de terrain 50 ans : 367 €
 - Concession de terrain 30 ans : 210 €
 - Concession de terrain 15 ans : 157 €
- Concession de terrain : Cavurne (1 m2)
 - Concession de terrain 50 ans : 105 €
 - Concession de terrain 30 ans : 63 €
 - Concession de terrain 15 ans : 31 €

Les caveaux et cavurnes sont posés d'avance au nouveau cimetière et revendus au coûtant aux acquéreurs de concession comme convenu lors de la réunion du 11 avril 2018.

- Columbarium

- Case columbarium 50 ans : 577 €
- Case columbarium 30 ans : 346 €
- Case columbarium 15 ans : 173 €

6 – Syndicat Intercommunal d’Energie des Communes de Flandres

-Accord définitif pour l’implantation d’une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Lors de la réunion du 5 septembre, les conditions et le coût d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides par le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandres (SIECF) avaient été évoqués, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à cette pose et il avait été convenu de faire le point concernant l'accord définitif, le financement et le choix de l'implantation lors d'une réunion ultérieure.

Après avoir pris connaissance des éléments fournis par le SIECF, le Conseil Municipal donne un accord définitif pour l'implantation d'une borne 22kVA disposant de 2 points de charge qui sera installée sur La Place ; décide que la participation financière de 3 500 € sera fiscalisée ; autorise le Maire à signer la convention relative à la réalisation de ces travaux, à leur prise en charge et tous documents relatifs à ce dossier.

-Cotisation communale

Il est décidé comme chaque année de fiscaliser la cotisation due au SIECF pour les diverses compétences exercées sur la commune.

7 – Travaux de restauration de l’église

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée (Avis de publication du 18.10.2022 : mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion du Nord et publication dans les annonces légales de l'Indicateur des Flandres). La date limite de réception des offres était fixée au 15.11.2022. Quatre offres ont été déposées, après analyse des offres : 1 n'était pas complète, 3 comportaient les éléments demandés mais ont fait l'objet de demandes d'informations complémentaires. Suite au dépôt de nouvelles propositions de prix, il a été décidé de retenir l'offre d'ECR de Wormhout pour un montant de 231 816,73 € HT (soit 278 180,07 € TTC). Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tout document relatif à ce marché.

8 – Point sur les différentes commissions

- Jeunesse, affaires scolaires

→ Ecole : prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2023 : 63 enfants (61 cette année)

- Accueils thématiques :
 - Atelier « Théâtre » : peu de participants
 - Atelier « Danses africaines, contes, chants » : aucune inscription
- Centre de loisirs : une réunion aura lieu avec le responsable Jeunesse de la CCFI afin de présenter le bilan qualitatif et quantitatif de l'année.
- Culture
 - plus de communication est nécessaire
 - la gazette communale est en cours
- Fêtes
 - les différentes manifestations ou actions réalisées ou à venir :
 - . le repas des aînés
 - . Octobre Rose
 - . la Fête de Noël
 - . la distribution du Colis des aînés
 - . la Cérémonie des Vœux qui aura lieu le 6 janvier 2023
- Voirie
 - le fauchage des bords de route et le curage des fossés ont été réalisés
 - pour 2023, le curage des fossés sera de la compétence de l'USAN
 - le curage de la mare près de l'arboretum a été fait
 - Programme de travaux de voirie de la CCFI pour 2023 : Meulen Straete
- Travaux
 - Ont été effectués :
 - les travaux de toiture à la salle de sports
 - le remplacement de la fenêtre de la salle Jean Bosco à l'église
 - la pose du revêtement de sol dans les sanitaires à l'école
 - la pose d'un projecteur afin d'éclairer l'accès à la cour de l'école
 - Sont prévus :
 - le remplacement des fenêtres de la salle de la Mairie et de la Bibliothèque
 - enlever le projecteur sur la toiture de l'église
 - la pose d'un bardage des murs à la salle des sports
- Environnement
 - commande d'arbres fruitiers hautes tiges de variété ancienne, d'arbres et d'arbustes pour la plantation d'une haie bocagère : signature d'une convention avec la CCFI pour finaliser cette opération
 - végétalisation de l'ancien cimetière en projet

9 – Questions diverses

-Frelons asiatiques :

→ La destruction d'un nid de frelons, Chemin Saint Pierre, a été prise en charge par la Commune, coût de l'intervention : 160 €.

→ Une réunion pourra être organisée avec un apiculteur afin de sensibiliser les habitants du village à la menace que représente ces frelons, des conseils et des pièges y seront proposés.

-Cantine

Une réunion avec API Restauration est prévue prochainement. Pour mémoire, le tarif des tickets de cantine passera à 3,50 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

